

**BIEKERECH**

6, Dikrecherstrooss

L-8523 Biekerech

www.beckerich.lu

info@beckerich.lu

Tél.: (352) 23 62 21 - 1

Fax: (352) 23 62 91 62

Extrait du REGISTRE AUX DELIBERATIONS

du Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Beckerich

Séance du 11 octobre 2024

Présents : MM. Lagoda Thierry, bourgmestre; Loutsch Claude et Wampach Patrick, échevins;
Mme Kellen Martine, secrétaire communal;

Absents : a) excusé..... néant
b) sans motif..... néant

Point de l'ordre du jour: **1**

Objet: Avis de conformité quant au plan d'aménagement particulier NQ « An der Heidchen » à Beckerich

Le Collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain;

Vu les règlements grand-ducaux du 8 mars 2017 relatifs à l'aménagement communal et le développement urbain;

Revu la délibération du conseil communal de Beckerich du 3 avril 2023 portant adoption du projet de la refonte complète du plan d'aménagement général (PAG) de la Commune de Beckerich, approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 10 octobre 2023, référence 53C/010/2020, et arrêtée par Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 4 octobre 2023, respectivement du 15 novembre 2023, référence 88124/CS;

Vu le projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » au lieu-dit « An der Heidchen » à Beckerich, élaboré par le bureau d'études BEST INGÉNIEURS-CONSEILS de Senningerberg pour le compte de la société Foncière s.à.r.l.;

Notant que le projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » au lieu-dit « An der Heidchen » à Beckerich, déposé à l'Administration Communale de Beckerich le 19 septembre 2024, est composé d'une partie écrite et graphique, ainsi que du rapport justificatif avec fiche de synthèse et des annexes s'y rapportant;

Précisant que ledit projet d'aménagement particulier prévoit la réalisation de 6 maisons unifamiliales isolées, soit au total 10 unités d'habitation;

Après délibération conforme,

u n a n i m e m e n t

Constate que le projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » au lieu-dit « An der Heidchen » à Beckerich, élaboré par le bureau d'études BEST INGÉNIEURS-CONSEILS de Senningerberg pour le compte de la société Foncière s.à.r.l, est conforme au plan d'aménagement général de la commune de Beckerich, et

Se charge de l'exécution de la présente décision conformément au Titre 4 - Chapitre 3.- Procédure d'adoption du plan d'aménagement particulier « quartier existant » et du plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Le dossier complet est transmis pour avis à la cellule d'évaluation instituée auprès de la commission d'aménagement.



Klima-Bündnis
Lëtzebuerg



DORFERNEUERUNGSPREIS
1996

Fait et délibéré à Beckerich, date qu'en tête.

*** Suivent les signatures***

Pour extrait certifié conforme.

Beckerich, le 11 octobre 2024

Le bourgmestre, Le secrétaire,

